

[Text]

and in round numbers—if a bottle of Chanel No. 5 is bought, in round numbers, for \$1 and, again speaking in round numbers, the duties, taxes and excise taxes—and excise, Mr. Chairman, is a particular tax which applies—will amount to \$1.50, the price to the consumer is based on the \$1 plus \$1.50, speaking in round, figurative numbers and working on the normal department store markup. That becomes a \$5 item. We have claimed with Revenue Canada, Customs and Excise, that there should be in an interpretation of the present law that you should buy a bottle of perfume at \$1 and pay no duties and taxes until the time it is sold to the retail customer, then pay the taxes on the dollar and not have it included in the markup, which is the biggest cost to the Canadian consumer. All the taxes paid in Canada, from customs duties on, are buried in the markup; they are doubled as they go along. Therefore our association has suggested that if a bottle of Chanel can be brought in in bond at \$1, then the store sells it at its normal markup of \$1, for a total of \$2, then the duty, excise and sales taxes can be added on the basis of \$1, for \$1.50, actually getting to \$3.50, rather than \$5, and everyone would do just as well out of it, except the store, which is making a markup on the federal excise. So McTague was not that far out.

It is a great tragedy, despite the actions of the federal government, Mr. Chairman, as we mention in our brief, that the Canadian citizen, even though most of us live within 200 miles of the U.S. border, does not have access to his quarterly or annual exemption. It would be very interesting, and I suggest, with respect to you and your honourable colleagues on the committee, that you ask officials of Revenue Canada to come and inform you, not counting the senator's colleagues in Windsor, who go back and forward every day, as to the large number of people who never use their exemptions at all. There is no reason on earth why the Government of Canada should not have duty-free areas for such people to use their quarterly exemptions in any part of Canada. The Customs Act, in our view and interpretation, provides for that. Why is it, senator, speaking through the chair? You are fortunate in being domiciled in the Windsor area and can walk or drive across a bridge to Detroit, but 60 per cent or 70 per cent of Canadians never use exemptions because they never have reason to go to the U.S. border.

Senator Laird: In my case, I go fairly frequently into the United States and scarcely ever take advantage of it. However, in a small way you have a system not unlike that which you are describing in the Amex operation. Do you know of that?

Mr. Dixon: Yes, I am familiar with it.

Senator Laird: If you are out over 48 hours you can buy a carton of these expensive Camels, for which I pay \$7 a carton,

[Traduction]

j'espère que le greffier du comité l'enregistrera textuellement. Disons qu'ils paient une bouteille de Chanel N° 5 environ \$1.00. Encore une fois, je parle en chiffres ronds. L'impôt, les taxes, les droits d'accise (monsieur le président, une taxe d'accise particulière est imposée) se chiffrent environ \$1.50. Le prix demandé au consommateur par n'importe quel grand magasin sera basé sur ce \$1, en plus le \$1.50 approximativement en y ajoutant aussi le profit. Cet article nous revient donc à \$5. Nous avons demandé à la Division des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national; il devrait y avoir un article d'interprétation dans la loi actuelle qui permettrait d'acheter une bouteille de parfum à \$1., sans taxes ni droits de douane jusqu'à ce qu'elle soit vendue au comptoir. Puis, on pourrait payer une taxe calculée sur le dollar à l'achat sans devoir l'ajouter au prix de revient, ce qui constitue le gros du prix payé par le consommateur canadien. Toutes les taxes payées au Canada, en commençant par les droits de douane, etc., sont comprises dans le prix de revient; elles sont doublées, à toutes les étapes. En conséquence, notre Association recommande que, si une bouteille de parfum Chanel peut-être importé en douane pour \$1.00, le magasin la revende après avoir ajouté son profit normal de \$1. Puis les droits de douane, les taxes d'accise et de vente peuvent être calculés à partir de ce \$1, pour en arriver à \$1.50, et le prix de l'article ser donc de \$3.50 plutôt que de \$5. Cela pourrait onvenir à tout le monde, à l'exception des magasins qui majorent les prix à partir de l'accise fédérale. Ainsi N. McTague n'était pas très éloigné de la vérité.

Il est à déplorer, monsieur le président, malgré les gestes posés par le gouvernement fédéral, que, comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, les Canadiens, même si la plupart d'entre nous vivons à moins de 200 milles de la frontière américaine, n'aient pas droit à ces franchises trimestrielles ou annuelles. Il serait très intéressant, si je peux me permettre (avec tout le respect que je vous dois, à vous et à vos honorables collègues du comité) que vous demandiez aux fonctionnaires de Revenu Canada de venir vous informer (en ne comptant pas les collègues du sénateur à Windsor, qui font la navette tous les jours) de la proportion des gens qui n'utilisent jamais leurs droits de franchise. Il n'existe aucune raison qui empêcherait le gouvernement du Canada d'établir des régions en franchise pour que les gens puissent se prévaloir de leurs franchises trimestrielles, partout au Canada. A notre humble avis et selon l'interprétation que nous en tirons, la Loi sur les douanes vont dans le sens de nos remarques. Vous avez la chance de demeurer à Windsor. Vous pouvez traverser le pont et vous rendre à Détroit. Mais 60 p. 100 ou 70 p. 100 des Canadiens ne se servent jamais de ces franchises parce qu'ils n'ont aucune raison de se rendre à la frontière américaine.

Le sénateur Laird: En ce qui me concerne, je vais assez souvent aux États-Unis; je profite très rarement de cette franchise. Cependant, d'une certaine façon, vous avez un programme qui ne ressemble pas beaucoup à celui dont vous parlez, dans le cadre d'Amex. En étiez-vous au courant?

M. Dixon: Oui, assez bien.

Le sénateur Laird: Si vous séjournez pendant plus de 48 heures, vous pouvez acheter, à moitié prix, une cartouche de